

# L'infortuné Jacques Laffaille

Bernard LIAN  
(21/01/2023)





## Lieu de décès de Jacques Laffaille



Lieu d'habitation de Jacques Laffaille



Acte de mariage de Laffaille Jacques :

Le nom de la mère de son épouse n'est pas noté.

De Soulaguet; et Anne née Laffigue  
agée de vingt ans, mineur, habitée  
De Barthélemi née Laffigue son  
père seulement Sauveur Staret  
Decedé le vingt thermidor an  
Sept ~~de~~ comme il est constaté  
par l'acte de décès de lui-même  
Commune de Justous, troisième  
arrondissement du present Département  
le ours qu'il est Courant, domicilié



N<sup>o</sup> 1

L'an mil huit cent cinquante, le neuf avril, à

Décès de  
Jacques Laffaille Maire de la commune et canton de Bagnères  
de Borie. —

De Haute-Pyrénées, officier de l'état civil  
commune (château de Soulaguet) avoué

la transcription, sur le présent registre, de

le extrait des registres de l'état civil de Bagnères (Haute-Pyr)

L'an Mil huit cent cinquante, le huit  
heure du matin, en l'hôtel de la mairie

Par devant Nous Édouard Germain S<sup>r</sup> hu

adjoind au Maire de cette ville, délégué par  
l'exercice de l'office public de l'état civil



L'affaire  
Jacquès.

47

Les déclarants,  
infirmiers, ne  
savent pas  
signer ???

L'AN mil huit cent cinquante, le huit arril  
à huit heures du matin en l'hôtel de la Mairie de Bagnères, par-devant  
nous Edouard Germain S. Hillaire notaire, adjoint au Maire  
de cette ville, délégué pour faire les fonctions d'officier public de l'état civil  
de ladite ville, ont comparu Laurent Despiau âgé de cinquante deux  
ans, et Antoine Pujol, âgé de soixante deux ans, infirmiers  
l'hospice civil,  
domiciliés à Bagnères; lesquels nous ont déclaré que Jacques Lafaille  
dit Oroni âgé de soixante ans, domicilié à Bagnères  
hameau de Soulagnets, propriétaire, épouse de Jeanne Bellep  
a été trouvé sans vie dans le canal de fuite du cours de Bagnères,  
~~est décédé~~ le jour d'hier à huit heures du matin

Après lecture faite du présent acte aux comparants, nous avons signé  
avec les déclarants, qui ont dit ne savoir, après nous  
avoir déclaré que la intention des parents du décédé  
étaient qu'il fut inhumé à Soulagnets (hameau  
Bagnères).

S. Hillaire



JOURNAL DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE ET DES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX VOISINS.

ON S'ABONNE : A Bagnères-de-Bigorre, au bureau du Journal, place Napoléon : A Paris, à l'Office-Correspondance de Ch. Lévêque et C<sup>o</sup>, rue Notre-Dame des Victoires, 492.

Les articles de nature à intéresser le public sont insérés gratis. Les lettres et tout ce qui concerne la rédaction doivent être envoyés franco au bureau du Journal.

Avis. Les annonces devront être remises deux jours avant la publication.



MONUMENTS DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE ET COSTUMES PYRÉNÉENS.

JEUDI 11 AVRIL 1850.

OFFICES, ANNONCES JUDICIAIRES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET ADMINISTRATIVES DES DÉPARTEMENTS.

L'ÉCHO DES VALLÉES PARAIT LE JEUDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT Pour la ville, 10 fr. Pour le département, 12 Pour la France, 15

Pris du numéro, 15 centimes. INSERTIONS : Annonces, la ligne, 16 c. Réclames, la ligne, 25 c.

Avis. Les abonnements doivent être payés d'avance.

L'ÉCHO DES VALLÉES, Journal Pyrénéen.

Bagnères-de-Bigorre.

Jeudi 11 Avril 1850.

MONOGRAPHIE DE SAINT-SAVIN DE LAVEDAN.

CHAPITRE VI.

Institutions politiques. — La Féodalité. — Les Revenances, les Fiefs, les Recensements, le Montin lantel, le Pernis de chasse. — Les Traités du Lac de Gaube. — Le Droit de censure. — Le Baïser de la jeune fille. — Bâle des abbés dans les affaires de la Bigorre. — La République de Saint-Savin. — Assemblées populaires. — Suffrage universel. — Vote des Femmes. — Petites républiques fédérales. — Châtaux de Nestah. — Modifications du suffrage universel. — Représentation du Peuple.

L'organisation politique de la Rivière de Saint-Savin, ses institutions féodales et républicaines, ses curiosités judiciaires de sa législation civile et pénale, pourraient être le sujet d'intéressantes observations. Nous croyons cependant devoir nous borner à indiquer quelques particularités saillantes, car nous crions au moment l'histoire de l'abbaye et non celle de la vallée.

La féodalité, qui pesait si lourdement sur le peuple, dans les baronnies voisines du monastère, avait sans doute pénétré jusqu'à Saint-Savin; mais elle s'y était dépeuplée de tout mouvement immoral et honteux, et s'y trouvait mêlée de plus pur républicanisme.

Tous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 21, 24 Janvier, 7, 11, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28 mars et 4 avril 1850.

Les revenances payées au s. teneur abbé étaient en général fort modérées, et bien légères, si on les compare aux divers impôts directs et indirects, que les nécessités du budget font peser sur nos paysans.

En général, elles étaient la représentation d'une concession primitive. Ainsi, quand donation d'un casal avait été généreusement faite, si le propriétaire venait à avoir un fils ou une fille, il devait payer à l'abbé un droit nommé Fedeacos (1), si les enfants du possesseur n'étaient tenus d'acquiescer un droit nommé Recurre-Cempr.

L'abbaye avait un moulin; et un acte notarié du mois de mars 1321 rapporte une sentence arbitrale rendue à ce sujet entre l'abbé et les habitants de Saint-Savin. Il fut décidé que le moulin de l'abbé serait obligatoire pour tous ceux qui n'avaient pas de moulin à eux ou à un de leurs parents au quatrième degré; l'abbé, de son côté, était obligé de faire moudre dans les vingt-quatre heures, autrement on pouvait s'adresser ailleurs en payant la pugnère (2).

Le droit de chasse et de pêche n'était pas un privilège de la naissance. Il pouvait être exercé par tous; mais il fallait un permis de l'abbé. Ne faut-il pas encore aujourd'hui un permis pour chasser?

Le couvent était doté depuis sa fondation de l'épave droite avec la peau de tous les sangliers, cerfs et isards pris dans la vallée. Il ne laissa jamais prescrire cette revenance à laquelle il paraissait tenir beaucoup. Il ne manquait pas de faire reconnaître son droit par le

(1) Item, quod quando Dominus sui possessor dicit casalis anaculor, vel nati sunt vel fuerunt, abbatii vel monasterii, ad optionem Domini abbatii, et istud dicitur casalis Fedeacos... filius vel filia Domini utiliter sui possessoris dicit casalis habere liberos, et dicit liberi exant dictam casale perpetuo quibus ratione vel causis... solvere certam pecuniam ad libitum ipsius Domini abbatis et hoc dicitur pecunia appellatur Recurre-Cempré. (Charte de 1341. Cartulaire de Saint-Savin, 25.)

(2) Registres de Noalis, notaire à Aucun.

sénéchal de Bigorre chaque fois qu'on s'avisait du contenteur (1).

Nos religieux avaient soin d'affermir ordinairement par bail de trois ans (2) l'étang appelé de Gaube. Le fermier était obligé, chaque année, de leur apporter chez eux un demi-quintal de poissons délicieuses truites et une somme d'argent. Le révérend père abbé se réservait aussi le plaisir de pouvoir pêcher lui-même dans le lac.

En général, les revenances n'étaient pas trop onéreuses et s'acquiescent en nature. C'était ordinairement un tribut de poulets.

Les pasteurs, qui allaient faire paître leurs troupeaux dans les montagnes de la contrée payaient, pour le droit de canardie, deux fromages; souvent le comte de Bigorre prenait l'un, et l'autre restait à l'abbé.

Il serait sans intérêt d'énumérer tous les droits féodaux que percevait l'abbé de Saint-Savin, comme ils étaient perçus par tous les seigneurs du temps; mais voici une forme d'hommage assez curieuse pour être rappelée.

Ce copie textuellement notre savant paléographe Larcher dans ses Glanages sur l'histoire de Bigorre, T. xiii, p. 298 :

« Le chapitre de Saint-Savin se rend en procession à Argelès. Le curé va au devant : une fille bien parée porte des fleurs dans une corbeille, le célébrant y prend un bouquet et embrasse la fille. »

Cette revenance d'un bouquet de fleurs n'a rien qui doive étonner, les fleurs sont l'emblème de l'innocence : la revenance d'un baiser paraît plus étrange dans l'état de nos mœurs actuelles. Cependant on sait que jadis, dans les premiers temps de l'Église après les mots : que la paix soit avec vous, Pax Domini sit semper vobiscum.

(1) Voir un curieux acte de 1364, conservé à Auch et publié dans les Pièces Justificatives de l'histoire de la Gasconne, T. vi, p. 482. — Voir encore une Sentence inédite du Sénéchal de Bigorre, de 1649, au Trésor de Pau.

(2) Un grand registre de Saint-Savin, conservé au bureau de l'enregistrement à Argelès, contient en extenso un acte du 25 avril 1649, intitulé : Affirme du Lac de Gaube.

achats de blé. Si cette mesure était généralisée, elle présenterait le double avantage de procurer à ces établissements un approvisionnement dans les conditions les plus favorables, et de contribuer à l'allégement des souffrances qu'éprouvent en ce moment les cultivateurs, en facilitant l'écoulement des

Le cadavre du sieur Lafaille-Borie, cultivateur, du hameau de Sougnolens, a été trouvé dans la matinée de dimanche dernier dans une des prairies situées entre Bagnères-de-Bigorre et Pouzac. D'après les renseignements que nous parvenons, il paraîtrait que le malheureux Borie, après avoir copieusement souppé avec deux individus, eut l'intention de rentrer chez lui. Il quitta la ville vers les 9 heures 1/2 du soir. Au lieu de prendre l'avenue de la Fontaine Ferrugineuse pour rejoindre le chemin vicinal de Labassère, il continua de suivre la route de Lac, il dut s'apercevoir de son erreur, et il voulut sans doute rejoindre la voie qui devait le conduire chez lui : c'est en traversant un ponceau, qui relie le chemin du Lere à une allée qui aboutit au chemin de Labassère, qu'il dut tomber dans l'eau, où il s'asphyxia. On a trouvé sur lui une somme de 33 fr.

propos d'un événement qui eut lieu à Tarbes, et dont nous avons rendu compte :

« M. M., qui remplissait, il y a peu d'années, à Limoges, les fonctions de sous-intendant militaire, et qui a laissé dans cette ville de bons souvenirs, s'est, nous assure-t-on, pendu. » Il aurait été conduit à cet acte de désespoir par l'exemple de son genre qui, une quinzaine de jours auparavant, s'était brûlé la cervelle.

« Sa fille elle-même, égarée par la douleur, aurait deux fois tenté de se donner la mort. On s'aurait pu lui faire abandonner son funeste projet en exaltant ses idées religieuses, et on l'aurait entraîné dans un couvent des religieuses ont pris à cœur de la consoler et de la sauver. »

Un incendie, qui heureusement n'a pas atteint les proportions considérables de désastres auxquelles nous sommes parvenus, et dans lequel, à l'échelle, se trouvait un dépôt de schisère, a éclaté dimanche dernier dans la commune s'étant transportés sur les lieux, sont cependant parvenus à la circonscrire.

On se perd en conjectures sur les causes de ce sinistre. Les uns l'attribuent à la malveillance; d'autres tout simplement à l'imprudence de quelques pasteurs. (La Conciliation.)

FAITS DIVERS.

Napoléon rétribuit magnifiquement les hauts dignitaires de son empire, aussi exigeait-elle que ces messieurs répandaient l'argent à pleines mains, et les faiseurs d'économies étaient fort mal accueillis. Un jour l'Empereur, ainsi qu'il en avait l'habitude, s'amusa à faire de charge sur les vitres tout regardant les somptueux équipages qui entraient dans la cour du Carrousel. Tout-à-coup Napoléon s'arrêta, son attention s'était concentrée sur un fiacre poudré, attelé de deux rossinants boitant au lieu de deux coursiers qui piaffaient sur la place. Un véhicule devint immobile, et le cocher dont la gravité s'harmonisait parfaitement avec l'allure pacifique de son attelage, posa son front, retroussa son carriac, puis descendit de son siège pour aider sa pratique à mettre pied à terre; l'Empereur reconnut son visiteur et ferma de l'introduire aussitôt. « M. le sénateur, dit Napoléon avec cette parole brève dont l'usage nous n'avons pas de voiture. Pairez cher monsieur, je vous enverrai un équipage magnifique par mon carrossier. » Le sénateur s'inclina et remercia tout en ballottant.

En effet, le lendemain, il reçut une fort belle voiture qu'il voulut essayer de suite. En examinant la richesse de son équipage, en touchant les coussins moelleux sur lesquels il s'étendait avec volupté, sa main rencontra une lettre qu'il se hâta de déchiffrer. C'était la facture du carrossier; elle s'élevait à 25,000 fr. Le sénateur comprit la leçon et payra de suite. La nécessité de dépenser est aujourd'hui bien plus impérieuse. L'argent circulant par mille canaux est arrêté à la classe ouvrière qui fait vivre et travailler. Dépenser son revenu à l'époque où les vivons, c'est assurer son capital.

Georges Champion, ancien adjoint au maire du quatrième arrondissement de Paris, ancien notaire en la même ville, vient de terminer dans sa 74<sup>e</sup> année, et entouré des consolations de la religion, une vie toute remplie de bonnes œuvres, d'actes de dévotion et de charité. Georges était un fameux parmi le peuple de Paris sous le nom de l'homme au petit manteau noir.

Une nouvelle Californie vient d'être découverte dans les montagnes d'Astorga, royaume de L. Les habitants de cette pacifique population, extraordinairement préoccupés de cette découverte, qui paraît promettre des richesses immenses. Dans ces terrains arides, les filons d'or, jusqu'à présent dépeuplés de 200. Les plus riches sont dans l'arrondissement de Viczo. D'ici à quelque temps, on pourra apprécier le résultat de ces richesses, d'après les travaux de lavage dont s'occupent les hommes de la science.

On assure que dans certains quartiers on renferme plus d'or qu'en Californie. Si on était ainsi, le royaume de Léon aurait un avenir fabuleux et la nation deviendrait la plus riche de l'Europe.

On lit dans le Globe :

Plusieurs expériences fort intéressantes ont eu lieu, vendredi dernier, au Waukehall, sur la puissance du nouveau procédé de M. Phillips pour éteindre les incendies. On a mis le feu à un bâtiment construit en charpente légère et enduit de goudron et de térébenthine. La flamme eut bientôt fait d'immenses progrès, et c'est alors que l'inventeur dirigea sur elle une jetée de vapeur d'eau, sur tout par ce temps de sécheresse, a éclaté dimanche dernier dans la commune s'étant transportés sur les lieux, sont cependant parvenus à la circonscrire.

« La machine dont s'est servi dans cette occasion Phillips n'est pas plus grande qu'une cafetière de grand modèle, et consiste en deux boîtes d'étain placées l'une dans l'autre et communiquant entre elles. Au fond de la machine on a peu d'eau; dans le compartiment intermédiaire se trouve une composition de la forme et de la couleur d'une motte à brûler, et contenant dans son centre une fiole d'acide sulfurique et de chlorate de potasse, que l'on brise quand on veut obtenir la vapeur du gaz. »

Variétés.

CALENDRIER MOUVANT. — Joseph Cusson, cultivateur, domicilié à Aiguillon (Lot-et-Garonne), âgé de 25 ans, sans autre instruction que celle qu'il a reçue des enfants des paysans à la campagne, vient de produire un chef-d'œuvre qui suppose des connaissances très-étendues en mathématiques et en mécanique. C'est une horloge en bois, que l'inventeur appelle à juste titre calendrier mouvant. Il y a plusieurs cadrans pour marquer les heures, les minutes, les secondes, les jours de la semaine, le quartième de tous les mois, les mois de l'année, les années et les siècles, le lever et le coucher du soleil, le lever et le coucher de la lune, etc., et tout fonctionne avec une justesse et une précision vraiment remarquables.

Les rouges, disposés artistement derrière une vitre, permettent au visiteur de se rendre compte en peu de temps du fini du travail et de la régularité de ses mouvements. Au-dessus des cadrans et des ronges, sur une surface d'un mètre de longueur à peu près, règne une charmante galerie avec des cellules dans le milieu

et une tour à chacune des deux extrémités. Lorsque l'heure doit sonner, la porte d'une cellule s'ouvre et la mort parait, armée de sa faux et poursuivi par Jésus-Christ, qui la chassa devant lui, et la renferme dans une autre cellule. Au premier coup de l'horloge, un petit coq, au perchoir sur la croix, qui domine une tourelle, bat les ailes et allonge le cou, comme s'il allait chanter. L'heure sonnée, la Mort et le Christ reprennent le chemin de leurs cellules respectives, et en rentrant ils ferment la porte.

Trois fois par jour : à six heures du matin, à six heures du soir et à midi, au moyen d'un mécanisme ingénieux, le son de l'Angelus se fait entendre. La Sainte-Vierge, sortant de sa cellule, paraît sur la galerie et va se recueillir dans un oratoire; au même instant un ange descend d'une tourelle; il agite ses ailes et va se placer à une petite distance de la Vierge; il s'incline comme pour lui adresser la sublime salutation dont il est parlé dans l'Écriture; Marie se trouble, elle tremble, et l'on aperçoit le mouvement de sa sainte frayeur. Ceci se passe aux trois premiers coups de l'Angelus. L'ange remonte et renouvelle deux fois encore les mêmes mouvements et les mêmes saluts.

Voilà, en abrégé, quelques détails sur ce magnifique chef-d'œuvre, l'inventeur a tout construit ou a tout fait exécuter, et on peut dire en vérité que le travail n'est pas moins admirable que l'idée.

Les rouges sont tous en bois ou en cuivre. Quelle patience pour les faire et leur donner le fini d'exécution si nécessaire à une œuvre de ce genre! Le paysan, pendant le jour, travaillait aux champs; et la nuit, à la pâle lueur d'une chandelle, dans un petit coin de son grenier, il confectonnait son horloge. Les obstacles auraient mille fois arrêté des volontés moins fortes. A chaque pas une difficulté. Les difficultés ne lassaient ni sa patience, ni son courage; il pensait, il réfléchissait, et le succès répondait à son attente.

Enfin, depuis quelques jours, l'œuvre est finie, le paysan prend rang parmi ces hommes d'élite qui deviennent les arts et les sciences sans les avoir étudiés.

Ce qui rehausse le mérite du jeune Cusson, c'est qu'il a tout fait à la tour, la plupart des métiers dont il s'est servi, les rouges en bois et les rouges en cuivre; il a tout fait à la fois, menuisier, tourneur, horloger, et son œuvre est si parfaitement accomplie, qu'elle pourrait au besoin embellir le salon le plus élégant.

ANNONCES LÉGALES.

VENTE D'AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le DOUZE AVRIL courant, à l'heure de midi, dans la maison de M. Philippe-Auguste Depierris-Ferrère, avocat, sise au haut de la promenade des Coustous, à Bagnères, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur de divers objets mobiliers saisis sur les poursuivants de la dame Jeanne Duplay, veuve Fages, boulangère, domiciliée à Bagnères, au préjudice de M. Philippe-Auguste Depierris-Ferrère, avocat, domicilié à Bagnères, suivant procès-verbal de nous huissier, en date du cinq mars dernier, enregistré.

Cette vente a été autorisée pour y être procédé au domicile dudit M. Depierris-Ferrère, par jugement du tribunal civil de Bagnères, du huit avril courant.

Lesdits objets mobiliers consistent en pendule, bois de lits, paillasses, matelas, couvertures, glaces, secrétaires, tables, chaises, fauteuils, casseroles, tableaux, chaises de nuit, etc., etc.

Le tout sera payé argent comptant. Bagnères, le 10 avril 1850.

BÉGUEIRE, huissier-audencier.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant acte passé devant M. St-Hilaire et son collègue, notaires à Bagnères, le vingt-trois mars mil huit cent cinquante, dame Marie Fages, veuve Courtade, vivant de ses revenus,



sionnements de blé. Si cette mesure était généralisée, elle présenterait le double avantage de procurer à ces établissements un approvisionnement dans les conditions les plus favorables, et de contribuer à l'allégement des souffrances qu'éprouvent en ce moment les cultivateurs, en facilitant l'écoulement des produits agricoles.

Le cadavre du sieur Lafaille-Borie, cultivateur, du hameau de Soulagnets, a été trouvé dans la matinée de dimanche dernier dans une aiguère des prairies situées entre Bagnères-de-Bigorre et Pouzac. D'après les renseignements qui nous parviennent, il paraîtrait que le malheureux Borie, après avoir copieusement soupé avec deux individus, eut l'intention de rentrer chez lui. Il quitta la ville vers les 9 heures 1/2 du soir. Au lieu de prendre l'avenue de la Fontaine Ferrugineuse pour joindre le chemin vicinal de Labassère, il continua de suivre la route de Bagnères à Tarbes. Arrivé au chemin du Lerc, il dut s'apercevoir de son erreur, et il voulut sans doute rejoindre la voie qui devait le conduire chez lui : c'est en traversant un ponton, qui relie le chemin du Lerc à une allée qui aboutit au chemin de Labassère, qu'il dut tomber dans l'eau, où il s'asphyxia. On a trouvé sur lui une somme de 33 fr.

En effet, le lendemain, il reçut une fort belle voiture qu'il voulut essayer de suite. En examinant la richesse de son équipage, en touchant les coussins moelleux sur lesquels il s'étendait avec volupté, sa main rencontra une lettre qu'il se hâta de décacheter. C'était la facture du carrossier : elle s'élevait à 25,000 fr. Le sénateur comprit la leçon et paya de suite. La nécessité de dépenser est aujourd'hui bien plus impérieuse. L'argent circulant par mille canaux divers s'arrête à la classe ouvrière qu'il fait vivre et travailler. Dépenser son revenu à l'époque où nous vivons, c'est assurer son capital.

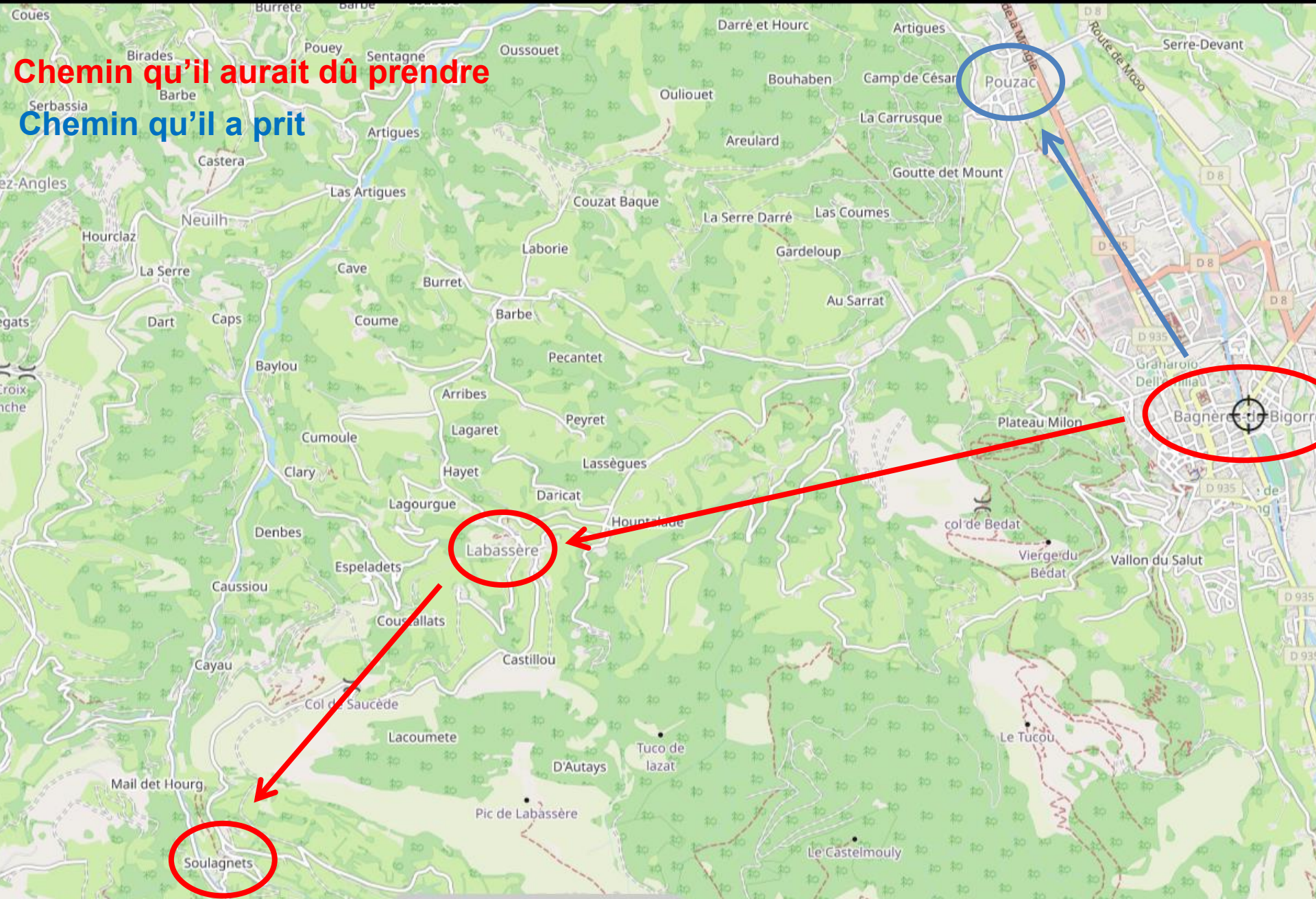
M. Georges Champion, ancien adjoint au maire du quatrième arrondissement de Paris, ancien notaire en la même ville, vient de terminer dans sa 74<sup>e</sup> année, et entouré des consolations de la religion, une vie toute remplie de bonnes œuvres, d'actes de dévouement et de charité. M. Champion était fameux parmi le peuple de Paris sous le nom de *l'homme au petit manchettes au bleu*.

Une nouvelle Californie vient d'être découverte dans les montagnes d'Astorga, royaume de Léon. Les habitans de cette pacifique population sont extraordinairement préoccupés de cette découverte, qui paraît promettre des richesses immenses. Dans ces terrains aurifères, les filons



**Chemin qu'il aurait dû prendre**

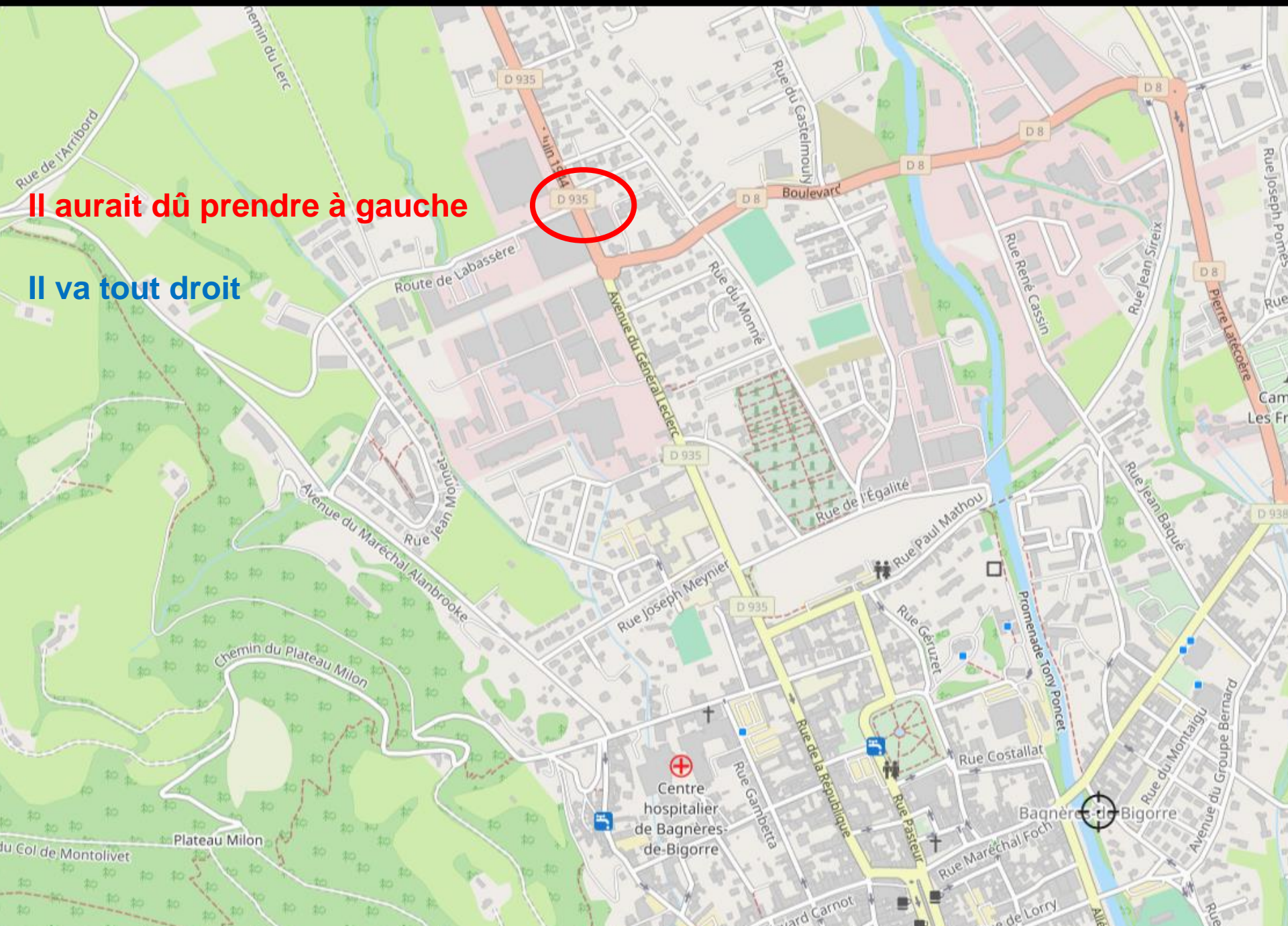
**Chemin qu'il a prit**





**Il aurait dû prendre à gauche**

**Il va tout droit**







# PLAN DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

## De 1888

Ge. D. 747

NOMS DES RUES	
N° des rues	N° des rues
Alfred-Roland	2B
Abacé (d')	2A
Basse-du-Pouey	2A
Digole	2B
Bourg-Vieux	2B
Carbons	3C
Centre (d')	2B
Collège (d')	2B
Costalat	3C
Fontaine (de la)	2B
Francau	2B
Gambetta	2C
Gravel	3B
Halles (des)	2B
Haut-du-Pouey	2A
Horloge (de l')	2B
Jardins (des)	2C
Larrey	2B
Laspalles	2B
Lebrun	3B
Longue	3B
Lorrain (d')	2C
Lorry (d')	3B
Marinot (d')	1C
Mets (de)	4CD
Pic du Midi (de)	4C
Pont d'Arres (des)	2BC
Pouey (d')	2A
Pyramides (des)	3AB
Remparts (des)	2B
Ribes	2C
Saint-Blaise	2C
Saint-Jean	2B
Saint-Martin	3A
Saint-Vincent	3C
Soubies	2B
Tarbes (de)	2C
Théâtre (de)	2B
Vergez (des)	1C
Vieux-Moulin (d')	2B
ALLÉES	
Coatons (des)	2B
Maintenen	3A
Tournefort	2B
PROMENADES	
Vigneaux (des)	2C
AVENUES	
Alathoir (de l')	4C
Campan (de)	3B
Fontaine ferrugineuse (de)	12C
Gare (de la)	3C
Géruzat	3C
Salat (de)	2AB
Vigneaux (des)	2C
BOULEVARDS	
Collège (de)	2CB

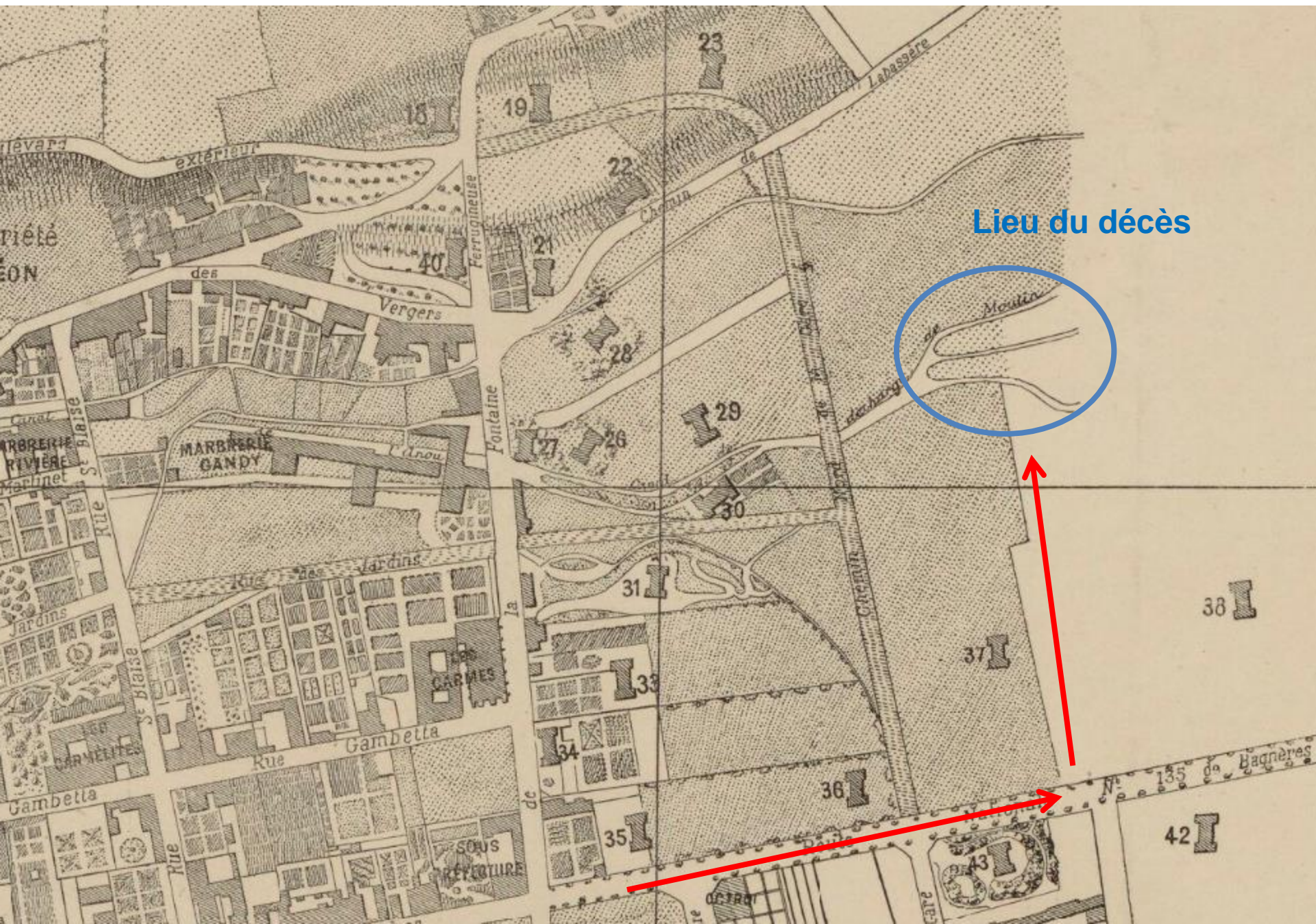


PLACES	
N° des places	N° des places
Forail (du)	4C
Jeanne d'Albret	2B
Lulayrie	2C
Pyramides (des)	3AB
Ramadon	2B
Saint-Vincent	3C
Strasbourg (de)	2B
Tiermes (des)	2B
Uzer (de)	2B
Vesine (de)	2B
PASSAGES	
Coatons (des)	2B
Saint-Vincent	3C
QUAIS	
Adour (de l')	3AB
ROUTES	
Labassère (de)	1D
Toulouse (de)	4C
CHALETS ET VILLAS	
Villa Harlé	1
Châlet de Bourvolour	2
Villa de Pin	3
— de Payséour	4
— de Bonvolour	5
— Bucknès	6
— Nord	7
— Maintenen	8
— Lhéris	9
— de Gogoris	10
Châlet du Rocher	12
Villa Tirrol	13
— Fagard	13
— Carrière	14
— Lavigne	15
— Baguelède	16
Châlet des Bous	17
Villa Parade	18
— Krug	19
— Garronnet	20
Châlet Cavet	21
Villa de la Grandière	22
Villa Marten	23
Châlet Géruzat	24
Villa Henry	25
Châlet Jenny	26
— André	27
Villa Sentès	28
Châlet Subervie	29
— Subervie	30
Villa Machelde	31
— Adour	32
— Gramma	33
— Dumar	34
— Achard	35
— Montfort	36
— Montgat	37
— Couvent Saint-Joseph	38
Villa Favorite	39
— Lacoère	40
— Germain	41
— Fout	42
— Barettes	43
— des Tillous	44
— Géruzat	45

Annuaire réclamation

Ge. D. 747





Lieu du décès